



BLACK PANTHERS

FOOTBALL AMÉRICAIN ET FLAG À THONON-LES-BAINS

PANTHERSCARD

— 2017-2018 —



CONTRAT DE PARTENAIRE

- PanthersCard -

Entre les soussignés :

Les Black Panthers de Thonon représentée par M. Benoît SIROUET, Président

D'une part,

Et

La société (Prestataire PanthersCard),
représentée par Mme./M.,

(Indiquer adresse email (obligatoire)) :

D'autre part,

Preamble

Les Black Panthers ont démarché la société
dans le cadre de la campagne 2018. Offrant la possibilité à ses partisans de se procurer une carte
d'abonnement saison nommée PanthersCard. Le club désire que cette dite-carte, procure des avan-
tages commerciaux dans les établissements participants aux détenteurs de ce pass saison.
Dans ce cadre à lieu l'entente ci-contre :

Ceci exposé,

Il a été convenu ce qui suit :

Article premier – Objet

Le présent contrat a pour but de régir les relations entre les deux parties au sujet de la PanthersCard.

Article 2 – Engagements du prestataires

Le prestataire de service, s'engage à offrir aux détenteurs de la PanthersCard les prestations suivantes :

Le prestataire s'engage à fournir un logo haute définition au club, et les droits d'utilisation de ce logo
dans le cadre des présentes.

À cette fin, le Prestataire désigne deux interlocuteurs privilégiés (Mme./M.),
pour assurer le dialogue dans les diverses étapes de la mission contractée.

Article 3 - Durée

Ce contrat est passé pour une durée de ____ mois. Il prendra effet le _____ et arrivera à son terme le 31/12/2018.

Deux mois avant le terme des présentes, les parties s'engagent à se réunir afin d'envisager une éventuelle prolongation.

Article 4 - Obligation Club

Promouvoir le partenariat avec le prestataire par le biais du site internet.

Le Club tiendra à la disposition du Prestataire toutes les informations pouvant contribuer à la bonne réalisation de l'objet du présent contrat. À cette fin, le Club désigne un interlocuteur privilégié (M. Sirouet), pour assurer le dialogue dans les diverses étapes de la mission contractée.

Le club fournira régulièrement une liste (nom, prénom, numéro de PanthersCard) actualisée des détenteurs de la carte.

Article 5 - Exécution de la prestation

Les parties s'engagent à exécuter de bonne foi leurs engagements mutuels.

Article 6 - Points de ventes

Si le Prestataire est également un point de vente, les parties doivent mener à bien toutes les opérations nécessaires à l'inscription et à la mise en route du PanthersCard.

Le Prestataire devra tenir à disposition les fiches d'informations dûment remplies au club pour que l'inscription des détenteurs soit validée.

☐ A cocher si le prestataire est également un point de vente.

Fait le _____ à _____ en 2 (deux) exemplaires.

Le Prestataire

Les Black Panthers

Benoit Sirouet

WWW.LES-BLACK-PANTHERS.COM

FOOTBALL AMERICAINE & FLAG THONON LES BAINS



POUR NOUS CONTACTER

BENOIT SIROUET, PRÉSIDENT

president@les-black-panthers.org

JOHANN PERSONNAZ, RESPONSABLE PARTENAIRES

partenaire@les-black-panthers.org

BLACK PANTHERS THONON FOOTBALL

Maison des Sport de Thonon

Avenue de la Grangette

74 200 THONON-LES-BAINS

France

Tel. : +33 4 50 70 21 87

contact@les-black-panthers.org

